



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Le SNUDI-FO 94 reçu en audience par madame la Directrice Académique le 9 juillet

Une délégation du Bureau Départemental du SNUDI-FO 94 a été reçue en audience jeudi 9 juillet, pendant près d'une heure trente, par Mme BAZZO, Directrice Académique, M. KAKOUSKY, Secrétaire général de la DSDEN, et Mme DEL BIANCO, IEN adjointe. Lors de cette première rencontre avec madame la Directrice Académique, les représentants du SNUDI-FO 94 ont fait part de leurs craintes concernant la prochaine rentrée scolaire et ont abordé de nombreux dossiers et situations individuelles que les collègues ont confiés au syndicat.

Une nécessité : un plan d'urgence, plan de rattrapage pour le 94

Le SNUDI-FO 94 a rappelé que la dotation en postes du département a été établie par le Ministre avant le confinement et qu'aucun poste supplémentaire n'a été attribué au Val-de-Marne pour prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire. Aucune mesure réelle n'a donc été prise pour que soit organisé un véritable plan de rattrapage pour nos élèves. **Pour le SNUDI-FO 94, il est impossible d'accepter que la responsabilité de la gestion des difficultés et du désastre scolaires découlant du confinement soit renvoyée sur chaque école et chaque enseignant** qui devra multiplier les PPRE et autres projets qui n'engageront que lui et qui devra différencier pour chacun de ses élèves dans des classes à 30 élèves voire plus. Les inquiétudes des parents sont légitimes. Pour le SNUDI-FO 94, dans cette situation et pour faire face à une rentrée inédite, toutes les fermetures de classe doivent être annulées et toutes les ouvertures demandées par les écoles satisfaites. **Un plan d'urgence de plusieurs centaines de postes pour le Val-de-Marne, véritable plan de rattrapage pour nos élèves (demande votée lors du dernier CDEN du 24 avril à la quasi-unanimité et reprise par un vœu unanime du conseil départemental le 6 juillet) est indispensable.**

Madame l'Inspectrice d'Académie a répondu qu'il lui semblait difficilement envisageable de procéder à un recrutement massif d'enseignants et de leur apporter une formation.

Le SNUDI-FO 94 constate que 343 milliards ont été attribués aux banques par un vote unanime des députés le 19 mars. Ces fonds servent aujourd'hui à organiser des plans de licenciements comme à Renault Choisy, Sanofi Vitry, Conforama ... A l'opposé de ces choix destructeurs d'emplois, un plan d'urgence de recrutement et de formation de milliers d'enseignants pourrait tout à fait être financé et organisé.

Les décharges de directions seront finalement maintenues dans les écoles victimes des 27 nouvelles fermetures

Lors du CTsD du 3 juillet, 27 fermetures de classes supplémentaires ont été prononcées. Dans certaines écoles, ces fermetures ont pour conséquence de remettre en cause la décharge de direction. A l'issue du CTsD, le SNUDI-FO 94 avait demandé que les décharges des écoles subissant une fermeture après le mouvement soient maintenues, comme c'était le cas les années précédentes. La DASEN avait alors répondu par la négative. Devant notre insistance, elle nous avait finalement informés qu'elle réexaminerait la question en vérifiant si des engagements avaient été pris par la DASEN précédente à ce propos. Nous avons alors écrit dans notre compte-rendu du CTsD : « *Le SNUDI-FO constate que la mémoire des représentants de la Direction académique est très variable en fonction des sujets : lorsqu'il s'agit de mesures négatives prises par la DASEN précédente (UPE2A transformées en postes mobiles, possibilité de supprimer les postes définitifs après le mouvement) alors tout le monde s'en souvient, mais quand il s'agit des garanties des personnels qui avaient été actées jusqu'au dernier CDEN, les responsables de la DSDEN - qui sont pourtant là depuis plusieurs années - sont tous pris d'une crise subite d'amnésie collective !* »

Lors de l'audience, Madame la Directrice Académique a déclaré avoir vérifié que l'engagement avait effectivement été pris par la DASEN précédente. Elle a donc annoncé que les décharges de direction des écoles victimes des 27 nouvelles fermetures de classes seraient maintenues pendant un an.

Le 2ème poste d'UPE2A de la circ. d'Arcueil sera attribué à la phase d'ajustement

Lors du CTsD du 3 juillet, les représentants du SNUDI-FO 94 avait rappelé que la DASEN précédente avait annoncé, lors du CDEN du 24 avril, l'ouverture d'une 2^{ème} UPE2A dans la circonscription d'Arcueil. Le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU avaient à de nombreuses reprises demandé cette ouverture d'une 2^{ème} UPEAA. Cette mesure répondait à la demande des collègues des écoles Barbusse à Arcueil et Victor Hugo à Gentilly, qui accueillait plus de 35 élèves allophones suivis par une seule enseignante UPE2A. Mais, après vérification, ce 2ème poste UPE2A n'apparaissait pas dans le cahier des postes pour le mouvement principal.

Madame la Directrice Académique a indiqué à la délégation qu'il s'agissait d'une erreur et a confirmé que le 2^{ème} poste UPE2A était bien créé et serait attribué lors de la phase d'ajustement.

Madame la Directrice Académique a aussi confirmé que sera adressée aux organisations siégeant en CTsD la liste des postes EFS supprimés à l'issue du CTsD (dans le cadre des 27 nouvelles fermetures).

Pour le SNUDI-FO 94, une urgence : les 4 jours à Maisons-Alfort et Vincennes

Le SNUDI-FO 94 a tenu à saisir madame la Directrice Académique de la situation des écoles de Maisons-Alfort et de Vincennes qui sont les seules du département à fonctionner à 4 jours et demi alors qu'à plusieurs reprises, par des manifestations et rassemblements importants, par le vote unanime des conseils d'école, les collègues ont exprimé leur demande d'un retour à 4 jours. Pour le SNUDI-FO 94, il ne peut y avoir de rythme scolaire à géométrie variable en fonction des communes ou des écoles. A juste titre, les enseignants (et de nombreux parents) veulent en finir avec cette exception injuste et inégalitaire pour les personnels et les élèves. Ils veulent le rétablissement d'un rythme unique, les mêmes droits pour tous dans une école républicaine : 4 jours pour tous !

Madame la Directrice Académique a indiqué qu'elle n'avait pas de pouvoir de décision dans ce domaine puisque la réglementation (décrets Peillon, Hamon, Blanquer) attribue cette prérogative aux maires.

Non à la territorialisation de l'école

Le SNUDI-FO 94 a alerté madame la Directrice Académique sur la multiplication de situations où les mairies s'attribuent des prérogatives qu'elles n'ont pas sur les locaux scolaires. Le directeur est bien le responsable des locaux. Une école n'est pas un bâtiment municipal multi activités dans lequel les enseignants peuvent exercer leur activité professionnelle de temps à autres. L'organisation des locaux et leur utilisation nécessitent que le fonctionnement de l'école (qui est obligatoire) ne soit pas mis en cause par d'autres activités facultatives. Les enseignants doivent disposer d'une salle des maîtres avec un espace suffisant, d'autant plus dans cette situation où il y a nécessité d'appliquer les gestes barrières. Si certaines salles peuvent être partagées, ce n'est absolument pas le cas des salles de classe qui constituent l'outil de travail de l'enseignant et qui sont organisées pour permettre la transmission des connaissances. Le SNUDI-FO est revenu sur diverses situations inquiétantes dans plusieurs communes (Charenton, Boissy ...) et appelle les collègues à le saisir de toutes les tentatives de territorialisation de l'école.

Avancement à la Hors-Classe

Le SNUDI-FO 94 a réaffirmé son opposition aux critères d'interclassement de barème puisque l'ancienneté dans le grade pénalise les anciens instituteurs en ne prenant pas en compte leur AGS, alors même que le Ministère a publié une note incitant les DASEN à prendre en compte la situation des anciens instituteurs et des collègues proches de la retraite. Le SNUDI-FO a ainsi demandé que les collègues retraits en 2023 et ceux nés avant 1960 soient promus. Le SNUDI-FO 94 a rappelé que les critères d'interclassement sont définis par chaque DASEN, qui peuvent donc faire le choix d'établir comme premier critère de départage l'ancienneté générale de service. Le SNUDI-FO 94 a rappelé également la situation des 1 913 professeurs des écoles du 94 ayant reçu, en 2018, lors de la mise en œuvre de PPCR, un avis sans entretien de carrière et que, malgré de nombreux courriers des collègues qui n'ont jamais disposé d'un cadre réglementaire pour faire un recours, aucun avis n'a été revu à ce jour.

La Directrice académique a répondu que la question des promotions ayant été traitée antérieurement à son arrivée, il s'agissait là d'un dossier dont elle devait prendre connaissance.

Défense des dossiers individuels et des situations particulières

La délégation a exposé et défendu de nombreux dossiers individuels de collègues et abordé des situations particulières. Un compte-rendu est fait auprès des collègues concernés. Le syndicat continue à intervenir auprès des services pour que les droits des collègues soient respectés et que leurs demandes soient prises en compte.

Bonnes vacances à tous et pour tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, rejoignez le SNUDI-FO 94 !